

# Collobrières

Octobre  
Novembre  
Décembre



## notre village

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 6

2010

### La Vie municipale

Page 2 : Terre Rousse,  
vers une DUP

Page 3 : Travaux au  
Groupe scolaire  
CLIN D'OEIL

Page 4-5 : Petits rappels  
sur les règles d'urbanisme

Page 10 : Regard sur nos  
associations

### L'Environnement

Pages 6-7  
Dossier

Page 8 : Elargissement  
des consignes de tri

### La Vie économique

Page 8 : Nos nouveaux  
commerçants et services

### Le Cadre de Vie

Page 9 : Le jumelage avec  
Frabosa Sottana

Page 10 : dénomination  
des chemins communaux

### Les Brèves

Page 11 :  
L'été à Collobrières...

## LE MOT DU MAIRE

Chers Collobriérois, chères Collobriéroises,

Après plusieurs mois sans gendarme sur la commune, nous avons le plaisir d'accueillir l'adjudant Patrick ETHEVE, qui arrive de l'île de la Réunion.

Nos demandes ont été prises en compte par le colonel L. BITOUZET, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Var, et le Lieutenant C. EVAIN, de la brigade de gendarmerie de Pierre-feu-du-Var. Il est affecté 4 jours par semaine à la brigade de Collobrières et aura la lourde tâche d'organiser la sécurité des Fêtes de la Châtaigne d'ici peu.

Ce 2 septembre, la rentrée des classes des enfants de l'école avait un air de nouveauté. En effet, la nouvelle classe de grande section a inauguré la salle de la bibliothèque, salle de classe provisoire, en attendant la fin des travaux prévue pour le mois de janvier 2011.

C'est aussi la période de nos traditionnelles Fêtes de la Châtaigne, 28ème édition et 1ère fête européenne avec la venue de nos voisins Italiens le 17 Octobre. Cette journée sera placée sous le signe des traditions et savoir-faire.

C'est avec plaisir que nous vous accueillons, devant la Maison du Châtaignier pour déguster les produits du terroir et partager le verre de l'amitié lors de la clôture de ces fêtes le 31 octobre.

Les Fêtes de la Châtaigne deviennent un événement touristique incontournable dans toute la Provence et un événement économique indispensable à la vie du village. Il nous fédère autour de la châtaigne et du Châtaignier. Ce succès appartient à chacun d'entre nous et c'est à nous de développer ce formidable potentiel environnemental que nous possédons.

La réussite de la Maison du Châtaignier est un exemple à reproduire avec le projet de restauration des ruines de St Pons et de ses environs.



Vous avez été nombreux à les visiter lors des journées du patrimoine, et à poser de nombreuses questions. D'ici quelques jours, une réunion sera organisée pour avancer dans le projet, définir les objectifs et structurer les financements.

Bien que la période ne soit pas propice à l'obtention d'aides à cause de la crise financière et des réductions des subventions du Conseil Général (106 606 € au lieu de 293 000 € prévues) suite aux inondations catastrophiques qu'a connu le département du Var au mois de Juin dernier, je ne désespère pas d'obtenir les fonds nécessaires.

Bien que la réforme des collectivités territoriales se précise avec la création du Conseiller territorial, le gel des dotations d'Etat ; l'incertitude de la réforme des finances locales, et l'obligation d'intégrer une structure intercommunale, il nous faudra toujours faire mieux. Comment ? Nous devons nous adapter. Nous avons toujours su rebondir et faire face aux difficultés par des idées innovantes.

A COLLOBRIERES, flotte un air d'indépendance, d'insularité, de forte identité que nous préserverons, c'est tout le charme de notre commune.

Le Maire  
Christine AMRANE

Journal Municipal de l'AUTOMNE

La configuration de notre village, avec ses rues étroites, son axe principal de circulation la D14, nous conduit depuis plusieurs années à revoir les emplacements de nos stationnements dans le centre du village. Il est ainsi interdit sur les rues Jean Jaurès, Lazare Carnot, Cours Louis Blanc, Rue de la République, Avenue Jean Aicard et Avenue de la Libération. Des places de stationnement ont du être supprimées pour faciliter la circulation sur ces rues principales.

Le stationnement a été aussi réglementé sur la rue

Gambetta devant les sorties de garages et va l'être sur le boulevard Charles Caminat par la pose de barrières pour assurer un passage piéton jusqu'aux terrains de tennis et de football.

Aujourd'hui, les parkings du centre du village devant accueillir les véhicules se révèlent insuffisants en capacité.

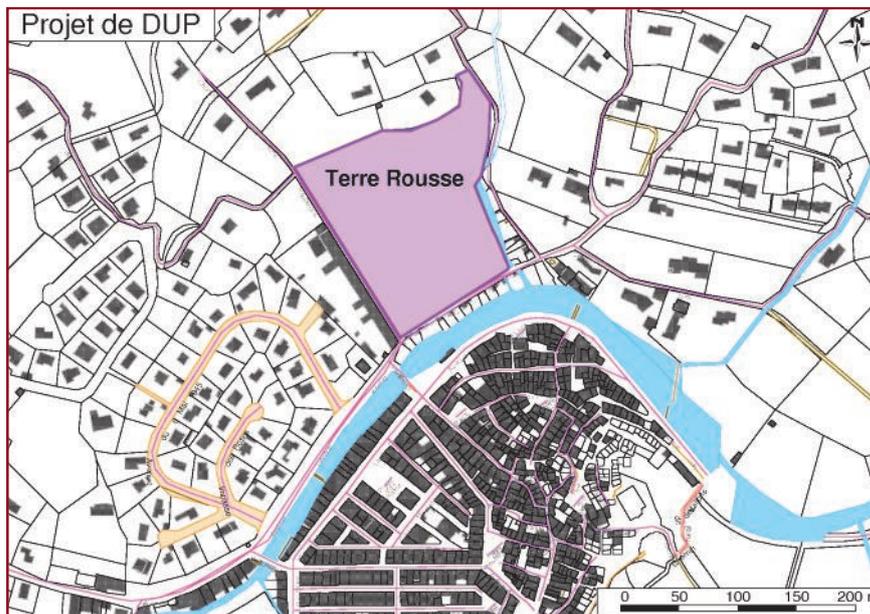
Les parkings des deux entrées du village peuvent accueillir de nombreuses voitures, mais ils ne sont pas encore aménagés, pas éclairés, et ils nous servent principalement en période estivale et durant les Fêtes de la Châtaigne à accueillir les touristes en visite pour la journée et les randonneurs.

Faute de disposer d'un parking aux abords immédiats des commerces, les automobilistes stationnent leur véhicule de manière anarchique sur les trottoirs et sur la voie elle-même, gênant les piétons et gênant le trafic.

Cette situation engendre également des problèmes de sécurité. En effet, les piétons, parents et enfants, sont contraints de circuler sur la voie publique et les cars assurant le ramassage scolaire sont obligés de stationner sur la voie pour déposer et récupérer les enfants. Enfin, le stationnement des véhicules sur la voie publique entraîne des comportements dangereux de la part des automobilistes.

Nous constatons également, comme partout en France qu'aujourd'hui chaque foyer a besoin d'un, voire deux ou trois véhicules, il faut donc répondre à ces nouveaux besoins en offrant des places de stationnement aux abords du centre du village.

Enfin les nombreuses transformations de remises et garages en logement, bien souvent sans autorisation d'urbanisme, la créa-



tion de commerces ou cabinets infirmiers nous obligent à réfléchir à l'aménagement de places des stationnements qui seront en partie financées par la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est nécessaire pour notre village de créer un parking, facile d'accès, à proximité des commerces et de la confiserie Azurienne, depuis une voie éclairée.

**Notre choix s'est donc porté sur des parcelles privées** d'une superficie de plus de 2 hectares, cadastrée B 906, B 907, B 908 et B 909 (plan joint). Les parcelles B 906, 907 et 909 sont incluses dans les espaces boisés classés (EBC).

L'impossibilité d'atteindre un accord amiable avec le propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle nécessite le recours à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

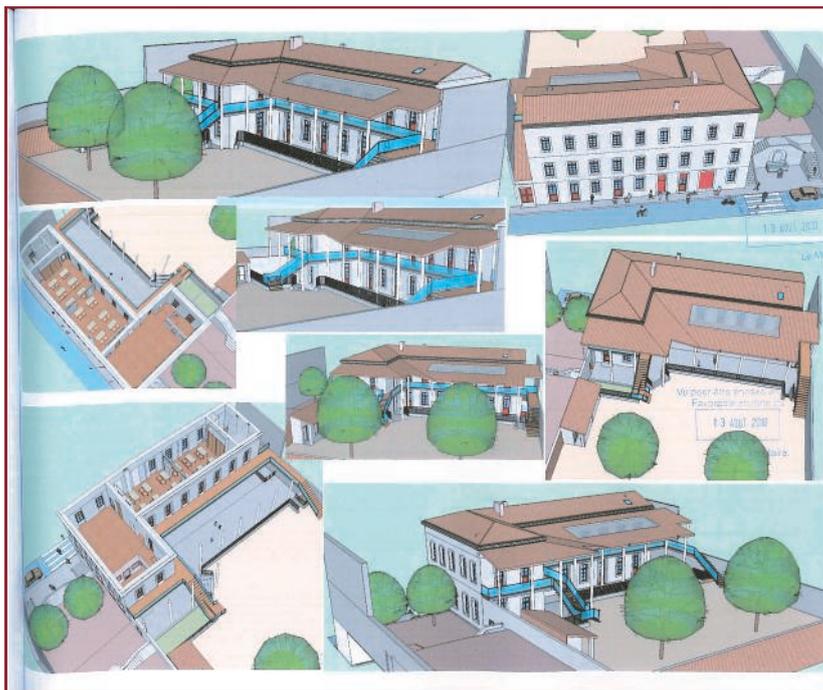
Cette acquisition permettra la réalisation d'un parking paysager de 200 places sur une partie de la parcelle et de constituer sur le reste une réserve foncière pour son extension. Pour ce qui est des terrains inclus dans les espaces boisés classés, un espace de promenade et de repos pourra être aménagé.

Ainsi, la création d'un parking de 200 places nous permettra de répondre aux besoins actuels, mais aussi prévoir en réserve foncière la possibilité de l'étendre dans les années à venir, pour absorber les besoins qui pourraient se faire ressentir rapidement du fait de l'augmentation constante de la fréquentation touristique. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de cette procédure.

Pour vos formalités administratives contactez l'accueil de la Mairie

Tél : 04-94-13-83-83

## Travaux au Groupe scolaire



Maitre d'ouvrage : Mairie de Collobrières Maître d'œuvre : AUXITEC (Hyères) Architecte : M.ANASTAS  
Etat projeté

La dernière tranche des travaux du groupe Varenne a été lancée cet été. Après un mois de préparation, les entreprises sont passées à la phase de réalisation depuis le 23 août.

Les travaux consistent en la création d'un espace périscolaire / accueil de loisirs, de classes scolaires, de sanitaires au dernier étage (locaux désaffectés), l'aménagement de vestiaires pour le personnel, d'un préau, d'une coursive pour accès au 2ème étage et d'un WC public donnant sur la place Général de Gaulle. En raison des normes d'accessibilité pour les handicapés, un ascenseur et un WC handicapé seront installés.

Un plan de circulation a été mis en place pour assurer la sécurité des enfants et parents aux abords des écoles, pendant toute la durée du chantier. Depuis le 21 septembre, au moment des rentrées et sorties d'écoles, un employé des services techniques assure la circulation au niveau de la salle de la ménagère afin de dévier les véhicules par la rue de l'Égalité. Les parents vont ainsi se garer derrière l'Église pour déposer les enfants aux écoles. Dans la journée, un aménagement piétonnier matérialisé par des barrières permet aux usagers de circuler à pied en toute sécurité.

La fin des travaux est prévue en Janvier 2011.

## CLIN D'ŒIL:

La rubrique qui vous fait découvrir les élus autrement !



**Marc PHILIP**

Né le 12 Janvier 1974  
à Ollioules (83)

Commissions: Urbanisme

**Ce qui vous passionne :**

« Le foot et le rugby : je suis un grand supporter de l'O.M et du R.C.T ; je suis aussi passionné par l'étude du Droit ! »

**Votre plus beau souvenir :**

« Je crois que ça remonte à l'enfance : les colonies de vacances, les jeux de foot dans la rue et à Marianne... On s'amusait d'un rien ; c'était la belle époque de l'insouciance »

**Votre plus grand exploit :**

« Celui d'avoir refait des études tardives alors que j'étais en activité : passer d'une carrière militaire à la carrière notariale à la trentaine demande une sacrée volonté ! »

**Votre engagement dans la vie :**

« Rester honnête et franc, quelle que soit la situation. »

**Ce qui vous met en colère :**

« L'injustice, l'intolérance... et la jalousie ! »

**Vous avez un rêve ? :**

« Que ma famille et mes amis restent en bonne santé et qu'ils soient heureux. »



**Philippe LEBRUN**

Né le 30 Avril 1970  
à Valenciennes (59)

Commission : CCAS

**Ce qui vous passionne :**

« Les pompiers ! Ça fait 21 ans que j'y suis volontaire et je n'ai pas l'intention de m'arrêter ! »

**Votre plus beau souvenir :**

« La naissance de ma fille en Août 2003. »

**Votre plus grand exploit :**

« Pas d'exploit chez les pompiers : on essaie, tant bien que mal de réussir nos missions, mais quand la sirène sonne, l'adrénaline monte... je suis obligé d'y aller ! On part pour aider les gens ; quand on lit les remerciements dans leurs yeux, c'est magique ! »

**Votre engagement dans la vie :**

« Faire mon travail correctement ; je suis artisan et j'estime qu'il est primordial de bien réaliser ce pour quoi on est payé »

**Ce qui vous met en colère :**

« L'égoïsme, les gens qui ne voient que leur intérêt personnel, alors qu'on devrait aller tous dans le même sens. »

**Vous avez un rêve ? :**

« Gagner l'Euro million ! »

# La Vie municipale

***Vous souhaitez construire,  
mais en avez-vous le droit ?  
Petits rappels sur les règles en matière d'urbanisme***

## Les transformations intérieures :

- Aménager son garage en chambre ou en extension de l'habitation,  
la pièce ainsi créée étant ... inférieure à 10m<sup>2</sup>  
... supérieure à 10m<sup>2</sup>

Chaque logement doit justifier d'une place et demi de stationnement, ou s'acquitter de la **Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement** (4000 €/place soit 6000 €/logement en 2010) ; la transformation du garage en pièce habitable entraîne donc le paiement de cette participation

- Transformer son habitation (en totalité ou en partie)  
en commerce

Si la transformation est accompagnée d'une modification de l'aspect extérieur du bâtiment

**Les commerces sont des établissements recevant du public (ERP) et sont à ce titre soumis au code de la construction et de l'habitation qui impose des règles en matière de sécurité et d'accessibilité.**

## Installer une piscine :

Toutes les piscines sont concernées, qu'elles soient enterrées, semi enterrées, hors sol, maçonnées, coques, avec entourage bois, gonflables, etc.

- Piscine de moins de 10 m<sup>2</sup>
- Piscine supérieure à 10 m<sup>2</sup> et installée moins de 3 mois/ an
- Piscine supérieure à 10 m<sup>2</sup> et installée plus de 3 mois par an

Les piscines doivent respecter les règles d'implantation par rapport aux limites de propriété, qui sont définies par le règlement du POS de la commune (Plan d'Occupation des Sols).

## Les abris de jardins :

Ces dispositions concernent aussi bien les abris maçonnés que les abris en tôle ou bois style chalet. Les abris en tôle et les chalets ne correspondent pas à l'architecture locale et sont proscrits, notamment dans le périmètre des 500 m autour de l'église St Pons.

- Si l'abri est installé pendant plus de 3 mois par an et qu'il est d'une superficie ... inférieure à 2 m<sup>2</sup>  
... comprise entre 2 et 20 m<sup>2</sup>  
... supérieure à 20 m<sup>2</sup>

Les abris sont des constructions, aussi doivent-ils respecter les règles d'implantation par rapport aux limites de propriété et par rapport aux autres constructions.



- déclaration préalable
- permis de construire

- déclaration préalable
- permis de construire



- pas de formalité
- pas de formalité
- déclaration préalable



- pas de formalité
- déclaration préalable
- permis de construire

**Installer une antenne parabolique et / ou un climatiseur :**

Il s'agit d'une modification de l'aspect extérieur d'une construction

(façade, toiture) → **déclaration préalable**

**Attention :** dans un rayon de 500 m autour de l'église St Pons, tout projet doit recevoir l'aval de l'architecte des Bâtiments de France ; d'une manière générale, il est important de préserver l'architecture et l'esthétique du village. Ainsi, les climatiseurs peuvent être intégrés dans la façade et camouflés par un volet, et il existe des antennes plus petites ou à installer dans les combles, de manière à ne pas être visibles de la voie publique.

**Installer une véranda**

... d'une superficie inférieure à 20m<sup>2</sup>

→ **déclaration préalable**

... d'une superficie supérieure à 20m<sup>2</sup>

→ **permis de construire**

Les terrasses couvertes par une véranda constituent de la surface hors-œuvre nette (SHON), comme une extension d'habitation.

**Construire une clôture**

Un mur de clôture est un mur construit sur les limites de propriété.

Les murs intérieurs ne sont pas soumis à formalité au titre de l'urbanisme.

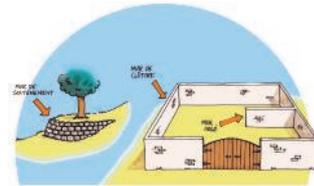
... **M**ur de clôture

→ **déclaration préalable**

... **M**ur de soutènement

→ **pas de formalité**

mais hauteur limitée à 1 mètre dans les secteurs visibles du monument historique.

**Stationner une caravane**

... sur le terrain de ma résidence principale, en attendant de l'utiliser pour les vacances

→ **pas de formalité**

... sur le terrain de ma résidence principale,

**en supprimant les roues, elle devient une installation fixe**

(sauf si moins de 3 mois par an)

→ **permis de construire**

... sur un terrain autre que ma résidence

(sauf si moins de 3 mois par an)

→ **déclaration préalable**

... sur la voie publique

→ **le code de la route s'applique**



En revanche, le stationnement des mobil-home n'est autorisé que sur les terrains de camping et les parcs de loisirs prévus à cet effet.

**Quoi qu'il en soit, 4 règles sont à retenir :**

Seules les constructions implantées pour une durée inférieure à 3 mois par an sont dispensées de formalité au titre du code de l'urbanisme (pas de permis de construire ou de déclaration préalable)

Même s'il est dispensé de formalité au titre de l'urbanisme, votre projet doit respecter les règles du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la zone dans laquelle il est situé (implantation par rapport aux limites parcellaires, distance entre constructions, architecture, etc.)

La majeure partie de la commune est concernée par des servitudes administratives, liées à la protection des monuments historiques ou de la forêt ; les délais d'instruction d'un permis de construire sont majorés dans ces zones jusqu'à 6 à 7 mois

Avant toute réalisation, contactez le service urbanisme de la Mairie, permanences en mairie les mardi et vendredi matins sans rendez-vous de 8h30 à 12h—Tél : 04.94.13.83.84 [serviceurbanisme@collobrieres.fr](mailto:serviceurbanisme@collobrieres.fr)

Les fortes pluies du mois de Juin nous ont subitement ramenés à la réalité : lorsque le niveau d'eau monte, des cours encombrés d'embâcles ou bordés d'arbres morts sont un réel danger pour les riverains, et notamment ceux situés en aval.

Que faire ? Qu'en est-il de la réglementation ?

La commune est caractérisée par un réseau hydrographique temporaire très ramifié. Trois cours d'eau principaux parcourent le territoire communal :

- le Réal Collobrier traverse la commune d'est en ouest

sur une dizaine de kilomètres ; il prend sa source principalement aux Dourganières et au Rascas mais est aussi alimenté par de nombreux ruisseaux temporaires ; son bassin versant correspond à la partie ouest du territoire qui est la plus urbanisée,



- la rivière de la Verne prend sa source au plateau de Lambert, au plan d'eau du barrage de la Pertuade, et est également alimentée par des ruisseaux intermittents sur ses 12 km de cours à travers la commune

- la Giscle parcourt le bassin Nord-est et forme sur la moitié de son parcours la frontière avec la commune de Grimaud.

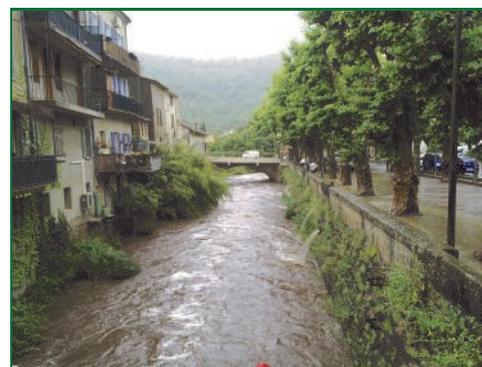
Ces deux rivières coulent vers l'Est.

Il n'existe pas sur Collobrières de cours domaniaux, par conséquent tous les cours d'eau et fossés appartiennent aux propriétaires qui les bordent jusqu'à la moitié du lit.

Mais si le lit appartient aux riverains, l'eau appartient à tous, la première loi sur l'eau de 1992 ayant consacré l'eau en tant que « patrimoine commun de la nation ». Les riverains bénéficient d'un droit d'usage, limité par l'obligation de ne pas causer de dommages aux tiers et aux autres riverains. C'est le préfet qui est chargé de la police de l'eau.

En contrepartie, les riverains sont tenus d'entretenir les cours d'eau. Le code rural et le code de l'environnement précisent cette obligation : l'entretien doit être régulier et consiste à permettre l'écoulement naturel des eaux et à préserver leur bon état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles et débris, et par l'élagage de la végétation sur les rives. Il convient de respecter les anciens règlements et les usages locaux, s'ils sont compatibles avec la réglementation actuelle.

Attention : toute modification du profil en long ou en travers du lit d'un cours d'eau est soumise à une procédure au titre du code de l'environnement.



Le Réal Collobrier le 15 juin 2010



Le Réal en crue à la station d'épuration



Les plastiques

Le centre de tri du Muy est maintenant capable de trier les "emballages souples". Concrètement, cela signifie que tous les films plastiques en polyéthylène doivent être jetés vides dans la poubelle jaune :

- sacs poubelle vides, toutes couleurs sauf noir
- films entourant les magazines
- sachets, sacs de caisse
- films de suremballage des packs d'eau, de soda ou de lait
- films rétractables et étirables entourant les palettes
- films à bulles
- sacs de jardinage (sacs de terreau, ...).



Cette avancée permettra de diminuer les refus de tri, et d'éviter que ces plastiques peu dégradables se retrouvent dans 400 ans à Roumagayrol ...

Les fines d'acier et d'aluminium

Financé par les membres du Club Nespresso (des fabricants de produits alimentaires en aluminium), le centre de tri du Muy, géré par le groupe PIZZORNO, s'est équipé d'une machine à courant de Foucault permettant de récupérer les petits éléments en acier et en aluminium.

Auparavant, les opercules de pots de crème, les petites boîtes de conserves, ... ne pouvaient être triés et partaient comme "refus" en centre d'enfouissement. Ces éléments étaient trop petits pour être pris en compte par le système précédent.

De plus, certains déchets en aluminium ou acier, n'étant pas des emballages, donc dont les fabricants ne cotisent pas à ADELPHÉ ou ECO-EMBALLAGES, ne sont pas triés et partent également en "refus".

Eco-Emballages mène donc une expérience avec le Club Nespresso, les collectivités et certains centres de tri afin d'évaluer la possibilité d'élargir des consignes de tri aux déchets "tous métaux".

**Vous pouvez dès à présent trier les capsules Nespresso, les feuilles d'aluminium, les bougies chauffe-plat, les capsules de bière, les emballages de fromage individuel ... et les jeter dans la poubelle jaune.**

L'appel à candidature

La commune s'est portée candidate à l'appel d'ECO-EMBALLAGES pour trouver 5 millions de français prêts à expérimenter l'élargissement des consignes de tri des emballages ménagers plastiques. La sélection des projets aura lieu le 30 novembre prochain, et l'expérimentation se déroulera sur 2 ans, soit jusqu'en 2013.

Si la commune est retenue, de nouvelles consignes de tri vous seront communiquées.

La Vie économique

**Bienvenue aux nouveaux commerçants et aux nouveaux services**

Après avoir exercé pendant 20 ans dans divers cliniques et hôpitaux,

**Florence LAURY, Sage Femme Diplômée d'Etat**, va se joindre au cabinet d'infirmiers de Dominique MADEJ, Sabine FORT et Jean Philippe BOUTOT, à partir du mois d'octobre 2010.

Elle sera présente au cabinet sur rendez-vous ou se déplacera à domicile pour la surveillance des grossesses pathologiques, les suites de couches, pour des cours de préparation à la naissance, des consultations de grossesses, des consultations d'acupuncture, la rééducation périnéale.

**Pour la contacter : le 06 58 01 69 89**



**Christine Esthétique, Esthéticienne diplômée d'état**, arrivée de la Réunion et récemment installée à Collobrières, vous propose bien-être et relaxation, par des soins et des modelages, à domicile. Elle vous propose également comme autres prestations : les maquillages longue durée, les épilations, l'onglerie, les soins visage spécifiques, les forfaits « mariée », etc. ...

**Pour la contacter : le 06 07 54 50 76  
Ou le 04 94 91 97 97**



**NOUVEAU : un relais KIALA à la station-service « Le relais des Maures » à partir du 15 octobre.**

Vos commandes passées par internet pourront désormais être intégrées dans ce réseau de points de livraison afin de diminuer les dépenses énergétiques et leur impact sur l'environnement. Une alternative écologique à la croissance des commandes sur internet et du livrable à domicile...

## Le jumelage de COLLOBRIERES avec FRABOSA SOTTANA (Italie)

## Le Cadre de Vie

**COLLOBRIERES et l'Italie**, c'est une affaire de cœur. Il n'est pas nécessaire de remonter très loin dans le temps pour y trouver les ancêtres de nombre de nos concitoyens, dont la consonance des patronymes traduit d'ailleurs l'origine.

Le dimanche 17 Octobre prochain, à l'occasion de l'ouverture des 28èmes Fêtes de la Châtaigne, sera officiellement signé en Mairie, un serment **de jumelage entre COLLOBRIERES et la ville de FRABOSA SOTTANA**, située dans le Piémont Italien à proximité de MONDOVI, dans la Province de CUNEO.

Ceci est l'aboutissement d'une vieille histoire.

Depuis leur première édition, il y a 28 ans, les fêtes de la châtaigne n'ont cessé de se développer, de monter en puissance, de croître, pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui. Et la croissance n'est sans doute pas terminée. A l'origine, elles étaient un marché artisanal modeste, destiné à créer une animation pour attirer des visiteurs et permettre à quelques castanéiculteurs de vendre leurs produits. Cette conception initiale perdue, sauf que le marché n'est plus modeste.

Au fil des ans, les animations se sont multipliées. COLLOBRIERES, les trois derniers dimanches d'octobre, est devenu le centre d'un grand rassemblement mercantile et festif.

Petit à petit, s'est imposée l'idée que s'il fallait continuer dans cette voie, il était peut-être nécessaire d'y ajouter une dimension supplémentaire axée sur **la transmission de notre culture, de nos traditions**, ce qui s'est traduit par des manifestations folkloriques diverses. A l'instar de ce qui se pratique un peu partout, pour l'olive ici, pour la prune là-bas, pour le vin ailleurs, ou pour tout autre produit représentatif d'une région, la naissance d'**une confrérie**, dont l'action s'inscrirait justement dans cette dimension de transmission et de promotion de notre culture locale, semblait répondre à cette attente.

La Confrérie des « castanaires » de Collobrières et du Pays des Maures fut donc créée, à l'initiative d'un noyau convaincu, issu de l'Association Castanéicole, et défila pour la première fois, au milieu de nombreuses autres, invitées pour la circonstance, il y a trois ans pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire des Fêtes de la Châtaigne.

Il n'était point besoin d'être grand clerc pour comprendre que si la châtaigneraie disparaissait, les fêtes de la châtaigne disparaîtraient également.

Sous l'impulsion de la Municipalité, fut donc lancée une action en profondeur de revalorisation de ces cultures. Sous l'égide du SPCV (Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var), situé à la Maison du Châtaignier, ce processus se développe à la satisfaction générale avec des résultats probants depuis plusieurs années et contribue à la préservation et à la réhabilitation de notre inestimable patrimoine forestier.

**Que serait donc, en effet, COLLOBRIERES sans le châtaignier ?**

Tout étant dans tout, les protagonistes de l'action ont été tout naturellement amenés à rencontrer d'autres propriétaires de vergers, en Corse, en Ardèche, à Isola, dans les Cévennes, sur le Plateau d'Albion, dans le Périgord..., et à rechercher d'autres contacts, afin de multiplier les échanges d'expériences.

De fil en aiguille, l'idée de dépasser le cadre régional et national s'est imposée d'elle-même et nos regards se sont tournés vers notre voisine immédiate, **l'Italie**. Après quelques tentatives infructueuses, nous nous sommes rapprochés de ROCCAFORTE qui est jumelée avec PUGET-VILLE et de PEVERAGNO qui l'est avec SOLLIES-PONT. Grâce à Guido VIALE, Grand Maître de la « Confrérie de la Castagna Bianca », que nous avons invité à nos 27èmes fêtes, nous avons pu entrer en contact avec les élus de FRABOSA SOTTANA avec lesquels nous avons lancé les bases d'un accord. Une promesse de jumelage a été signée officiellement le 14 août dernier en Mairie de COLLOBRIERES, entre

**Giovanni COMINO, Maire de FRABOSA SOTTANA**, que nous avons invité à l'occasion de la Fête des Fontaines, et **Christine AMRANE, notre Maire**.

Comme nous l'avons dit précédemment, la signature définitive aura lieu **le 17 Octobre prochain**, pour l'ouverture des Fêtes de la Châtaigne.

De nombreuses perspectives s'ouvrent à nous : confrontation de nos savoir-faire réciproques, de nos cultures, voyages... FRABOSA possède une station de ski, nous sommes presque en bord de mer, des échanges de jeunes et de moins jeunes pourront être organisés, des liens personnels pourront se nouer... Tout est à imaginer, beaucoup de choses sont possibles.

Ce jumelage sera ce que nous saurons en faire dans l'avenir.

Pour l'heure, il a le mérite d'exister et nous en attendons beaucoup. La suite est affaire de conviction et de volonté !

*Les Castanaires  
du Pays des Maures  
ouvrant la cérémonie  
des Fêtes de la Châtaigne*



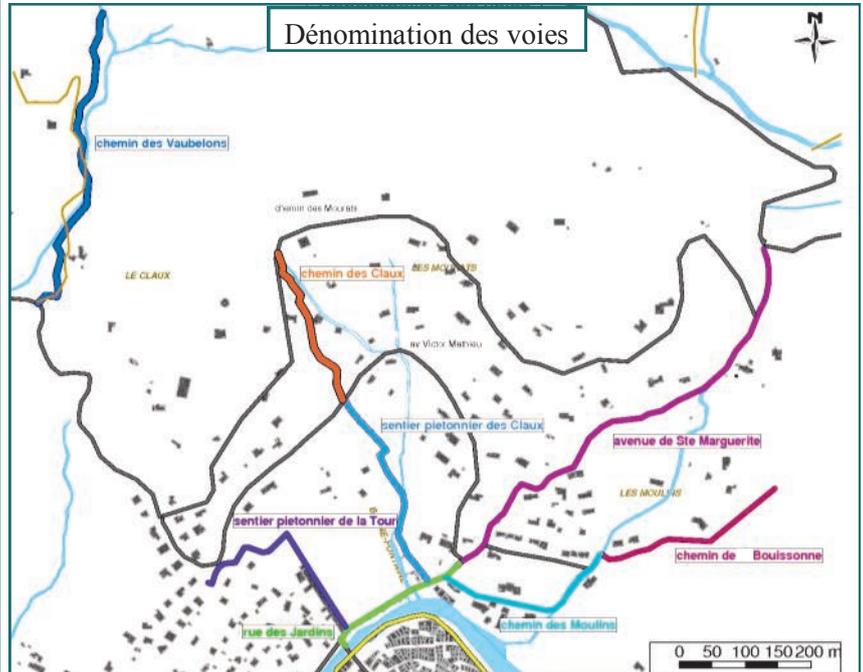
## Le Cadre de Vie

## A propos de la dénomination des chemins communaux

Lors de la séance du Conseil Municipal du 05 AOUT 2010, les élus, considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la réorganisation de la voirie communale, de dénommer les chemins sans nom, après en avoir délibéré, ont décidé de leur attribuer les noms suivants. Les services postaux nous en sauront gré !

Page 10

Dénomination
<b>Rue des Jardins</b> : Cvo n°2 dit de Gonfaron à partir du Pont Vieux jusqu'au croisement de l'Avenue Victor Mathieu et le Quartier Sainte Marguerite
<b>Avenue Sainte Marguerite</b> : Cvo n° 2 dit de Gonfaron à partir du croisement de l'Avenue Victor Mathieu et du quartier des Moulins jusqu'à la jonction du chemin rural des Vaubrelons
<b>Chemin des Moulins</b> : Rural des Moulins à partir du Cvo n° 2 dit de Gonfaron jusqu'au passage du ruisseau et entrée du lotissement des Brusquets
<b>Chemin de Bouissonne</b> : Rural des Moulins après le passage du ruisseau jusqu'au cul de sac de la dernière maison
<b>Sentier piétonnier de la Tour</b> : Tronçon du rural des Vaubrelons à partir du Cvo n° 2 dit de Gonfaron jusqu'à la rue du lotissement La Tour
<b>Sentier piétonnier des Claux</b> : Le rural des Claux à partir du Cvo n° 2 de Gonfaron jusqu'à la jonction de l'Avenue Victor Mathieu
<b>Chemin des Vaubrelons</b> : Le rural des Vaubrelons à partir de la voie de contournement de Collobrières jusqu'à l'extrémité sans issue
<b>Chemin des Claux</b> : De la jonction de l'Avenue Victor Mathieu à la jonction des Mourats.



Chaque trimestre, l'une d'entre elles fera la Une !

Qui sont-ils? Que font-ils ?

## REGARDS SUR NOS ASSOCIATIONS

### L'Association pour l'Organisation de la Course Pédestre de la Châtaigne (AOCPC)

#### Président :

Michel HOURÇOURIGARAY.

#### Vice-président :

Jean Claude ARNAUDO

#### Secrétaire :

Adrien DELANGLE

#### Trésorier :

Jean-Michel GAUZY

Cette année, le 07 novembre 2010, nous organisons **la 28<sup>ème</sup> course de la châtaigne**. Créée à l'origine en même temps que les fêtes de la châtaigne, elle se déroule maintenant pour des raisons de réglementation, de sécurité et aussi d'organisation, le 1<sup>er</sup> dimanche de novembre.

Après avoir compté jusqu'à plus de 900 coureurs, comme en 1993, aujourd'hui **le nombre de concurrents est limité à 500** et un parcours enfant a été initié afin d'apporter à cette journée une image de rassemblement et de fête familiale.

De Claude POURCET, 1<sup>er</sup> Président, jusqu'à aujourd'hui, Michel HOURÇOURIGARAY, secondé par Christophe KIMMEL, Directeur technique, beaucoup de bé-

névoles se sont investis dans cette course. Sans eux, leurs investissements, leurs mobilisations de tous les instants, cette grande journée ne pourrait perdurer. Nous profitons de ces quelques lignes pour avoir une pensée pour Gaby ALBISSER et notre regretté Gilbert POULAIN ; ils ont été tous deux très présents et actifs tout au long de ces années ; ils resteront deux grandes figures de cette course de la châtaigne.

N'oublions pas non plus la municipalité, pour son aide financière et logistique, le personnel technique et administratif de notre commune impliqué avant, pendant et après la course, ainsi que l'équipe de l'office du tourisme, pour toute l'énergie qu'ils déploient dans la promotion et l'organisation de la course ; sans

oublier tous les propriétaires terriens qui autorisent le passage de la course sur leur terre.

Après 10,5 kms puis 13 kms, **le parcours est aujourd'hui de 15 kms avec un dénivelé d'environ 250 mètres** ; il est principalement implanté sur le village et les collines environnantes.

Une réunion préparatoire aura lieu la dernière semaine d'octobre (date exacte par voie d'affichage). Si vous souhaitez rejoindre notre grande famille de bénévoles dans une ambiance conviviale, nous vous invitons à vous manifester lors de cette réunion ou auprès de son Président.

**Contact du Président :**  
**06-30-06-25-31**



## L'ÉTÉ à Collobrières.....

## Les Brèves

La fréquentation  
du camping

## JUILLET

La fréquentation 2010 représente 48% de la fréquentation 2009.

On constate un turn over très important. 45% des séjours ont été inférieurs à 3 jours Les séjours

longs, maximum 15 jours, sont l'exception.

Les touristes français représentent 65% des arrivées pour 36% des nuitées (séjours courts)

Les touristes néerlandais représentent 6% des arrivées pour 30% des nuitées avec les séjours les plus longs pour les étrangers, suivis des allemands avec environ 5% des arrivées et 20% des nuitées.

	2010			2009			2008	
	MAI-JUIN	JUIL-LET	AOUT	MAI-JUIN	JUIL-LET	AOUT	JUIL-LET	AOUT
Arrivées	97	67	172	112	140	173	131	227
Nuitées	189	172	509	150	571	510	435	773
TOTAL Arrivées	336			425			358	
TOTAL Nuitées	870			1231			1208	

A noter : l'absence de touristes britanniques au camping en juillet tout comme l'année dernière ; (autres pays représentés : Belgique ; Rép. Tchèque ; Espagne ; Suisse ; Autriche).

## AOUT

La fréquentation 2010 est équivalente à celle de 2009.

Les français représentent 60% des arrivants pour 47% des nuitées.

Les arrivées allemandes représentent environ 40% des arrivées pour 30% des nuitées totales (60% des nuitées étrangères).

(autres nationalités : Espagne ; Suisse ; Belgique).

Petite note de conjoncture du tourisme  
estival à Collobrières.

Les commerçants, les restaurateurs et les hébergements l'auront remarqué : l'été 2010 a connu une fréquentation très différente des autres années. Après un mois de juillet décevant (voir très décevant pour certains), les mois d'août et de septembre sont dans la fourchette moyenne de l'activité. Première raison invoquée par les professionnels du tourisme varois, les inondations du mois de juin qui ont porté préjudice à la destination en termes d'image. La seconde raison est sur toutes les lèvres, la crise. Elle impacte plus sérieusement l'arrière-pays que le littoral. Enfin, la

troisième raison est la météo avec un mois de juillet caniculaire, succédant à un mois de juin rarement aussi pluvieux. Une note d'optimisme toutefois, l'arrière-saison s'annonce sous de bons auspices et les manifestations estivales n'ont jamais été aussi nombreuses.

## Nombre de manifestations durant l'Eté 2010

JUILLET : 21 évènements répartis sur 14 jours de manifestations

AOUT : 14 évènements répartis sur 11 jours de manifestations

Un grand remerciement aux associations et au Comité des fêtes de Collobrières pour cette programmation.

## Le Cinéma à Collobrières.....

Vous les avez probablement croisés dans les rues du village en train de filmer et de tester éclairage, matériel audiovisuel et costumes *en vous demandant qui ils sont* et ce qu'ils font. L'association Franco-américaine Eurica Média Lab a organisé à Collobrières du 1er au 25 Septembre 2010 un séminaire de formation intensif aux techniques de cinéma et de l'audiovisuel, avec des formateurs professionnels venus des Etats-Unis transmettre leur savoir à des jeunes passionnés n'ayant pas la chance d'intégrer les formations cinématographiques supérieures.



Les bénéficiaires de cette formation accélérée sont des jeunes apprentis techniciens cinéastes entre 18 et 25 ans ayant une réelle motivation artistique mais n'ayant pas eu la chance de suivre les cursus académiques classiques et/ou de disposer d'un réseau leur permettant de s'insérer dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle. L'atelier de septembre a accueilli une quin-

zaine d'élèves qui poursuivront la deuxième partie du programme en juin à New-York.

*Les cours ont été dispensés par des professionnels du cinéma, américains pour la plupart.* Ces professeurs, bénévoles, ont des années d'expérience sur des long-métrages et des séries à succès. Nombre d'entre elles ont été nommées, voire récompensées par les hautes instances du cinéma, tels que les Academy Awards, Emmy ou festivals internationaux.

Pour soutenir ce projet, la commune a mis à disposition salles, matériel et hébergements.

Souhaitons bonne chance et bonne continuation à cette association et aux élèves. Un grand merci aux organisateurs : Judith Viollet, Susan Lynton et Nicole Bouquet.

« Collobrières notre village » est le bulletin d'information trimestriel du village de Collobrières 83610  
Gratuit - Imprimé sur papier recyclé  
Directeur de la publication : Christine AMRANE  
Rédaction : Nadine ALLIONE, Serge SAUVAYRE,  
Services Environnement, Tourisme...  
Photos : Mairie...  
Conception graphique et mise en page : Nadine ALLIONE  
Dépôt légal en cours - 1500 exemplaires  
Impression : Imprimerie NAVARRO

# Les Rendez-vous de l'Automne

**ATTENTION : quelques modifications ont été apportées au sens de circulation**

## Les Fêtes de la Châtaigne

moment fort de l'économie locale, se dérouleront cette année les dimanches

**17, 24 et 31 Octobre 2010.**

Le plan de circulation, mis en place pendant ces 3 dimanches, pour parer à l'affluence des véhicules sur la Commune et désengorger le centre du village, est identique aux années précédentes mais avec deux complications : la fermeture du CVO2 de Gonfaron et les travaux des écoles qui ferment l'accès à la place du Général de Gaulle. **L'accès au village sera interdit** aux voitures des visiteurs durant les trois dimanches.

Seuls les Collobriérois munis d'un laissez-passer pourront traverser le village selon le nouveau plan de circulation ci-joint. Depuis le 15 Septembre, les laissez-passer sont délivrés en **Mairie** de **9 h à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30** tous les jours ouvrables, ainsi qu'à l'**Office de Tourisme** du mardi au samedi de **9 h à 12 h et de 15 h à 17 h.**

Pour justifier de leur domiciliation, les résidents principaux devront présenter leur carte grise ; les résidents secondaires devront présenter leur carte grise et leur feuille de taxe d'habitation.

Grâce à la compréhension et à la bonne volonté de tous les habitants, les 28<sup>èmes</sup> fêtes de la châtaigne connaîtront, nous en sommes persuadés, le même succès que les précédentes. Merci de votre compréhension et de votre contribution au bon déroulement de cette manifestation



### Petite note de saison

#### Sur la propreté du village et ses alentours

**Respectons !**

Il m'arrive fréquemment d'être abordé dans la rue ou ailleurs pour entendre des doléances diverses à propos de ce qu'il conviendrait de faire ou de ne pas faire en ce qui concerne la propreté et l'entretien du village et de ses alentours.

Il existe d'ailleurs en Mairie un cahier que je lis très régulièrement, sur lequel figurent de nombreuses autres remarques ou observations.

A ce propos, il serait souhaitable que les personnes qui les formulent veuillent bien écrire leur nom, ne pas se contenter d'une signature très souvent illisible, et si possible inscrire leur adresse, ceci, non pas dans une quelconque intention inquisitoire, mais simplement afin que nous puissions leur fournir une réponse écrite, si cela s'avère nécessaire. Il n'est sans doute pas inutile d'expliquer pourquoi tel ou tel désidérata ne peut être satisfait,

ou de dire dans quels délais il pourra l'être.

Sur la propreté et l'entretien, rien n'étant jamais parfait, je ne disconviens pas que certaines choses pourraient, sans doute, être améliorées. Ceci étant, les personnels des Services Techniques dont je suis le responsable, et dont j'atteste qu'ils font leur travail consciencieusement, ne peuvent se démultiplier à l'infini.

Nous n'avons pas le budget de SAINT-TROPEZ, ni de BORMES les MIMOSAS et ne pouvons augmenter à volonté le nombre de nos employés municipaux. Ces derniers font ce qu'ils peuvent. Mais leur tâche serait certainement simplifiée, si trop d'actes d'incivilités ne leur prenaient inutilement du temps.

Une journée par semaine pour récupérer « les monstres » et autres déchets déposés n'importe où, alors que la déchetterie est ouverte tous les jours de 10 h à midi, **c'est trop.**

Un employé qui, tous les jours, ramasse des déjections canines parce que des propriétaires indécents laissent leurs animaux se soulager sur la voie publique, **c'est également trop.**

Déposer dans les containers des gravats, déchets végétaux et autres matériaux sans respecter le tri sélectif, **c'est encore trop.**

Et je pourrais multiplier ainsi les exemples d'incivilités, qui dans des villes disposant d'une police municipale, sont punies d'amendes conséquentes.

Alors, mes chers concitoyens, demander une amélioration des prestations, c'est tout à fait légitime.

Que la Municipalité attende un peu plus de civisme de la part de certains ne l'est pas moins.

### Petit Rappel Cynégétique

Sur le territoire de la commune, les battues aux sangliers sont organisées les Mercredi, Samedi et Dimanche, ainsi que les jours fériés, depuis le 12 Septembre 2010 jusqu'au 9 Janvier 2011.

Sur le plateau des Lamberts, les battues administratives ont lieu les Mercredi et Jeudi.

Si vous êtes promeneurs, cavaliers, il vous est conseillé de rester sur les pistes et d'éviter les GR ou drailles des chasseurs ces jours-là.

Pour de belles balades automnales !